

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVEN

Convocation
du 29/05/2026

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : -- 15
Quorum : ----- 08
Présents : ---- 12

Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 03
Votants : ----- 15

VOTE
Pour : ----- 15
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Elections

Délibération
N°2026-42

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le :

Reçue en Préfecture
Le :

Publié sur le site de la
commune
Le :

Le Maire **Gil THOMAS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 074-217400530-20260605-D2026_42-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026 à 20H00

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, MATRINGE Yann, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, KELLER Sophie, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : LOMBARD Patricia, MONTEIRO Michael, LEGRAND Patrick

Pouvoirs : LOMBARD Patricia donne pouvoir à PONCET Sana, MONTEIRO Michael donne pouvoir à MUSELLA Hélène, LEGRAND Patrick donne pouvoir à CHATEL Christophe.

Secrétaire de séance : Sophie KELLER

OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L.283 et suivants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral de Haute-Savoie PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 ;

Considérant que doivent être désignés trois délégués et trois suppléants sur la même liste au scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Mme Sophie KELLER a été désignée secrétaire de séance ;

Le bureau électoral est présidé par, Gil THOMAS, Maire. Il comprend :

Les 2 conseillers les plus âgés : Christophe CHATEL et Yann MATRINGE

Les 2 conseillers les plus jeunes : Victor MATRINGE et Marie BOSSUS

LE MAIRE INVITE les conseillers municipaux après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

IL INDIQUE qu'une seule liste a été déposée « la liste Gil THOMAS » elle est ainsi composée :

« LISTE GIL THOMAS »

POSITION	NOM /PRENOM
1	THOMAS GIL
2	DÉCOMBARD CORALIE
3	BERGERON THOMAS
4	KELLER SOPHIE
5	MATRINGE VICTOR
6	BOSSUS MARIE

Il est procédé au scrutin de la liste à la représentation proportionnelle :

LISTE	SUFFRAGES
THOMAS GIL	15

La liste « Gil THOMAS » obtient donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales.

LISTE	DELEGUES	SUPPLEANTS
THOMAS GIL	3	3

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Sophie KELLER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Keller', is written next to the name of the secretary.